



ARTS PLASTIQUES

ENSEIGNEMENT OPTIONNEL & DE SPECIALITE

En seconde

L'enseignement des arts plastiques en classe de seconde prolonge ce qui a été engagé au collège : **pratique d'atelier** centrée sur l'**expression personnelle** et le **plaisir** de la réalisation associé à l'esprit de découverte. Dans leurs projets plastiques les élèves interprètent des sujets qui les font réfléchir sur les fonctions de l'image.

Trois heures par semaine, les élèves développent les moyens d'expression personnelle, approfondissent des compétences techniques et s'initient à la culture artistique. La rencontre entre **pratique** et **culture artistique** est renforcée au lycée.

Après la seconde

L'enseignement des arts plastiques peut se poursuivre en classe de Première et de Terminale selon deux voies :

→ L'enseignement optionnel (3 heures / semaine)

→ L'enseignement de spécialité (4 heures / semaine en 1^{ère} – 6 heures / semaine en T^{ale})

Au baccalauréat

L'épreuve d'enseignement de spécialité comprend deux parties : une **partie écrite**, portant sur la culture plastique et artistique, et une **partie orale de pratique et culture plastiques**, s'appuyant sur la présentation d'un projet abouti à visée artistique élaboré au cours de l'année de Terminale. Chacune des parties compte pour la moitié de la note globale (coef.16). L'enseignement optionnel sera évalué dans le cadre du **contrôle continu**.

Après le baccalauréat

- Les formations en Université : Arts plastiques, Histoire de l'art (pour les métiers du patrimoine, de l'animation culturelle, de l'enseignement, etc.)
- Les formations en Ecoles d'Arts (pour les métiers d'art et de création)
- Les formations en Ecoles d'Arts Appliqués (design, mode, environnement, décoration, etc.)
- Les formations en BTS (publicité, graphisme, stylisme de mode, design, architecture intérieure, communication visuelle, assistant-e de création industrielle, infographie, etc.)
- Les écoles supérieures d'Arts Appliqués (école Boule, école Duperré, école Estienne...) à Paris (formations d'excellence)
- Etudes d'architecture et de restaurateur d'art lorsque les arts plastiques sont associés aux études scientifiques (connaissances en chimie, arts plastiques et histoire de l'art requises)

